

Interview de Diane Cabouat



Accompagner son enfant qui a des troubles dys

Vous avez constaté que votre enfant rencontre des difficultés dans sa scolarité, qu'il a du mal à lire, à écrire, à calculer, à s'exprimer oralement ou qu'il est particulièrement maladroit ? Ses enseignants s'interrogent et après différents bilans, votre enfant est diagnostiqué avec un trouble dys ? Qu'en sera-t-il alors de son parcours scolaire, de l'accueil à l'école et de son accompagnement ? Depuis 2013, la Loi de Refondation de l'école pose pour principe l'école inclusive : tous les enfants ont le droit d'aller à l'école et celle-ci doit s'adapter à leurs besoins. Mais qu'en est-il vraiment ? Diane Cabouat, Vice-Présidente de la Fédération Française des Dys et Vice-Présidente du Conseil Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH), fait le point tant sur le parcours des enfants dys que sur l'école inclusive.

Qu'entend-on par école inclusive ?

La Loi de Refondation de l'école de 2013 affirme que l'école a vocation à scolariser tous les enfants de la République. L'école inclusive est une école qui doit s'adapter à chaque enfant et doit le nourrir selon ses besoins et ses compétences. Au-delà de la scolarisation des enfants porteurs de handicap, l'école inclusive concerne donc l'accompagnement de tous les enfants comme les élèves intellectuellement précoces, les enfants allophones ou les enfants dans des situations sociales ou familiales plus fragiles.

Qu'appelle-t-on les troubles dys ?

C'est un terme qui relève du langage commun qu'on utilise quand il y a un fonctionnement cognitif qui ne marche pas tout à fait comme la norme et ce, depuis la naissance. On naît avec un ou des troubles dys et on est dys à vie. Ce n'est pas lié à une maladie ni à un accident. On pourra mettre en place des moyens de compensation ou de rééducation, mais les troubles ne disparaîtront pas pour autant. Il existe différents types de troubles : la dyslexie concerne toutes les difficultés liées à l'apprentissage du langage écrit, la dysphasie les troubles liés à l'expression orale, la dyspraxie tout ce qui est lié aux gestes, la dyscalculie des difficultés de calcul, la dysorthographe des difficultés d'orthographe et la dysgraphie tout ce qui est en relation avec le geste graphique. Plusieurs troubles peuvent être associés. On peut également être un enfant intellectuellement précoce, avec un déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité ou autiste et avoir un trouble dys associé, ce qui peut malheureusement retarder le diagnostic.



Pour les enfants précoces, c'est particulièrement le cas car comme ils ont souvent de bons résultats scolaires, on ne se rend pas toujours compte de leur fatigue et des stratégies de compensation qu'ils ont mises en place. On doit porter notre vigilance sur tous les enfants, même ceux qui à priori ne rencontrent pas de difficultés scolaires.

Que peut-on faire pour aider un enfant dys ?

La première étape, souvent longue, consiste à faire passer différents bilans à l'enfant afin de bien identifier les troubles. Il sera fondamental que ces bilans mettent en évidence les points faibles mais également les points forts sur lesquels on va pouvoir construire un accompagnement. Ensuite, le bilan doit permettre de savoir ce qu'on va rééduquer ou ce qu'il sera trop coûteux en termes d'effort pour l'enfant. Par exemple, s'il est évident que le geste graphique mobilise trop l'enfant, il faudra alors s'orienter vers l'utilisation de l'ordinateur et ce, même en école primaire. Par ailleurs, je conseille aux parents de se rapprocher d'associations de façon à créer du lien avec d'autres parents et pour trouver les informations nécessaires sur les parcours de soin, les bilans à réaliser, les démarches administratives, les accompagnements possibles...

L'école inclusive est donc une chance de réussite pour ces enfants ?

En réalité, c'est profitable à tous. Le point clé c'est la capacité à travailler en collectif : entre enseignants, avec les parents et en s'appuyant sur les spécialistes de façon à identifier les besoins de l'enfant, à y répondre et à construire progressivement son parcours et éviter ainsi les ruptures de scolarité encore trop nombreuses. En cela la scolarisation des enfants porteurs d'un handicap est une chance pour l'école car elle implique d'échanger entre enseignants, de s'interroger sur ses pratiques, d'en inventer de nouvelles, de s'ouvrir à d'autres regards et compétences, de créer des solidarités et synergies et au final, de redonner du sens au métier d'enseignant. Aujourd'hui, ce principe commence à être bien installé dans l'esprit des équipes éducatives, mais les pratiques varient d'une personne à une autre.

Qu'est ce qui vous donne aujourd'hui des raisons d'espérer ?

Le fait que la Loi a posé comme principe que tous les enfants ont le droit d'aller à l'école a permis à tous de progresser. On constate également que tous les acteurs qui accompagnent l'enfant apprennent à travailler en co-construction autour de la notion de besoins. Il conviendrait de sensibiliser davantage les futurs enseignants au fait qu'ils devront accompagner tous les enfants. Par ailleurs, les points de fragilité sont très présents encore et les pratiques du médico-social interrogent. Il faut que les liens se renforcent et que celui-ci se rapproche aussi de l'école. Mais il est clair notamment avec le projet de Loi sur l'école de la confiance que les lignes bougent. L'école ne doit pas être un combat mais un lieu d'épanouissement pour tous.



Diane Cabouat, Vice-Présidente de la Fédération Française des Dys et Vice-Présidente du Conseil Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH)

